

Réunion du Jeudi 9 Septembre 2017 au siège de la LFNA

EXAMEN DES DOSSIERS DE DEMANDE D'EQUIVALENCES BEF :

- **AGRISSAIS Jean-Luc – ENT.S. TONNACQUOISE LUSSANTAISE – 20 euros**
La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. AGRISSE, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Technique Nationale.
- **CHRISTY Cédric – C.S. BOUSSAC – Paiement F.F.F.**
La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. CHRISTY, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.
- **DUBOIS Jean Victor – pas de club cette saison – 20 euros**
La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. DUBOIS, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.
- **FAYNEL Guillaume – A.S.S.A. PAYS DU DROPT – 20 euros**
La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. FAYNEL, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.
- **FERRADOU Florent – A.S. PONTOISE – 20 euros**
La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. FERRADOU, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.
- **GOMIS Adrien – COLAYRAC F.C. – 20 euros**
La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. GOMIS, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.
- **JOYEUX Stéphane – U.S. ST MEDARD C. UNISPORT – 20 euros**
La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. JOYEUX, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.
- **LAGIN Célio – F.C. BRESSUIRE – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. LAGIN, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **MARCHET Christophe – LA BREDE F.C. – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. MARCHET, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **MARTIGNONI Hervé – U.S. COUTRAS – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. MARTIGNONI, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **MBOUEMBOUE FEWOU Jean – J.A. ISLE – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. MBOUEMBOUE, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **MORISSE Pierre – SOISY SUR SEINE AS – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. MORISSE, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **NOGARET Patrice – pas de club cette saison – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. NOGARET, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **PERRIERE Vincent — FOOT GENERATION 2000 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. PERRIERE, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **PLISSONNEAU Julien – pas de club cette saison – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. PLISSONNEAU, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **RABOISSON Nadège – E.S. TROIS CITES POITIERS – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de Mme RABOISSON, cette dernière remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.



- **THOMAS Yann – A.S. RETHAISE – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. THOMAS, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

EXAMEN DES DOSSIERS DE DEMANDE D'EQUIVALENCES :

- **THUBIN Michel – Angoulême Charente Football Club**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence CFF3 de M. THUBIN au vu de la production écrite de son attestation de réussite aux épreuves de l'examen de formation spécifique – option football – du brevet d'état du 1^{er} degré d'éducateur sportif.

Gérard CHEVALIER,

Le Président

Elodie BOURDON

La Secrétaire de séance

